



SECRETARIAT

AS/Per (2020) CB 07

23 novembre 2020

A l'attention des membres de la Commission permanente

Carnet de bord de la réunion tenue par vidéoconférence le 20 novembre 2020

La **Commission permanente**, réunie le 20 novembre 2020 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Rik Daems, Président de l'Assemblée.

- a tenu un échange de vues avec M. Michael Roth, ministre adjoint chargé des Affaires européennes au ministère fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne, Représentant spécial du Gouvernement fédéral pour la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues avec M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de Belgique, République tchèque, Finlande, France, Lettonie et des Pays-Bas ;
- a approuvé des changements dans la composition des commissions de l'Assemblée ;
- a approuvé le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente qui s'est tenue les 12, 13, 22 et 23 octobre 2020 ;
- a ratifié les renvois proposés par le Bureau (Annexe 1) ;
- a tenu un débat d'actualité sur la « Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres : « Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit » ;
- a adopté une déclaration sur la contribution parlementaire à la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres : « Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit » (Annexe 2) ;
- a adopté les textes suivants au nom de l'Assemblée :

Résolution 2349 (2020)

Modification du Règlement de l'Assemblée relative aux modalités alternatives d'organisation des parties de session de l'Assemblée parlementaire

Résolution 2350 (2020)

Modification du Règlement de l'Assemblée

Résolution 2351 (2020)

La dimension de genre dans la politique étrangère

Résolution 2352 (2020)

Menaces à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur en Europe

Recommandation 2189 (2020)

Menaces à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur en Europe

- a décidé de tenir sa prochaine réunion par vidéoconférence à une date à déterminer¹.

Alfred Sixto, Kateryna Gayevska

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directrice et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directrice du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

¹ Entretemps, le Président de l'Assemblée parlementaire a décidé de convoquer la Commission permanente le 4 décembre 2020.

ANNEXE 1

Renvois et transmissions aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSIONS

1. **Les applications de traçage: les défis éthiques, culturels et éducatifs**
Proposition de résolution déposée par M. Olivier Becht et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 15165](#)

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport* et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

2. **Lutter contre l'antisémitisme en Europe**
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination
[Doc. 15168](#)

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

3. **Sensibilisation et lutte contre l'islamophobie en Europe**
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination
[Doc. 15169](#)

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

4. **Réduire la fracture numérique: promouvoir l'égalité d'accès aux technologies numériques**
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination
[Doc. 15170](#)

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

5. **Quelles mesures les États peuvent-ils légalement prendre en respectant la Convention européenne des droits de l'homme afin de réprimer l'extrémisme islamique ?**
Proposition de résolution déposée par M. Pieter Omtzigt et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 15175](#)

Classement sans suite

6. **Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires**
Proposition de résolution déposée par Mme Marietta Karamanli et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 15176](#)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

7. **Renvois en mer et sur terre: mesures illégales de gestion des migrations**
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées
[Doc. 15180](#)

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

8. **Le pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile du point de vue des droits humains**
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées
[Doc. 15181](#)

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

9. **Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan**
Décision du Bureau

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

ANNEXE 2

Déclaration sur la contribution parlementaire à la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres : « Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit »

1. L'Assemblée parlementaire rappelle son action et sa participation aux efforts déployés afin de répondre à la crise sanitaire liée à la covid-19 et à ses conséquences, notamment l'aide qu'elle apporte à l'échelle des États et du Conseil de l'Europe en vue de trouver des solutions viables et durables et d'enrayer la pandémie.
2. L'Assemblée attire l'attention sur les rapports, les recommandations et les résolutions qu'elle a adoptés concernant divers aspects de la crise en juin et en octobre 2020, et demande leur pleine application :
 - a. Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de covid-19
 - b. Les démocraties face à la pandémie de covid-19
 - c. Les conséquences de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit
 - d. Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination
 - e. Les conséquences humanitaires de la pandémie de covid-19 pour les migrants et les réfugiés
3. L'Assemblée réaffirme sa volonté de poursuivre sa participation aux travaux importants menés par l'autre organe statutaire du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres, notamment par l'élaboration de quatre rapports supplémentaires consacrés à la covid-19 :
 - a. L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture
 - b. L'impact de la covid-19 sur les droits de l'enfant
 - c. Vers un vaccin contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques
 - d. Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19
4. L'Assemblée souligne l'importance de suivre une approche axée sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie pour relever les défis de la pandémie.
5. En outre, l'Assemblée exhorte les gouvernements à veiller à ce que toutes les mesures adoptées tiennent compte de la dimension de genre, et plus particulièrement à lutter contre les risques accrus de violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et à défendre le plein respect des droits de l'enfant.
6. L'Assemblée insiste sur la nécessité que toutes les mesures adoptées par les gouvernements dans le cadre de la gestion des nouvelles vagues du nouveau coronavirus soient soumises au contrôle parlementaire.
7. L'Assemblée se félicite des avancées en matière de développement d'un vaccin et souligne l'importance d'un déploiement équitable afin de garantir son efficacité. Elle examinera cette question d'un point de vue éthique, juridique et pratique au cours de sa partie de session de janvier 2021.
8. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée salue la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres, ainsi que la « boîte à outils de la Secrétaire Générale », et décide de continuer à travailler en étroite coordination avec le Comité des Ministres afin de soutenir l'application des normes, mesures et politiques qui y figurent.
9. Enfin, l'Assemblée invite ses délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie à coopérer avec elle en ce sens.